

Direction de l'Éducation - Attribution de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

* 1 524,50 € au Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés (SAPADEMA/PEP25) à titre de soutien aux activités développées par cette association en matière d'enseignement en direction des enfants malades. Cette association a reçu la même subvention en 2002.

* 152,50 € à l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs (DDEN) à titre de soutien au fonctionnement de l'association. En 2002, elle a reçu une subvention identique.

* 1 372 € aux PEP 25, participation de la Ville de Besançon au fonctionnement de l'association. Cette subvention est identique à celle de 2002.

La dépense globale, soit 3 049 € est à prélever sur le chapitre 92.213/6574/code service 21100 du BP 2003.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ces subventions.

Mme Françoise FELLMANN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.